



Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 9 février 2015
(OR. en)

5957/15

UEM 24
ECOFIN 74
SOC 51
POLGEN 12
EMPL 19
EDUC 19
ENV 41
RECH 18
ENER 24
FISC 12
TELECOM 27

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2e partie)/Conseil
Objet:	Semestre européen 2015 - Examen annuel de la croissance: orientations macroéconomiques et budgétaires à l'intention des États membres et rapport sur le mécanisme d'alerte = Projet de conclusions du Conseil

Les délégations trouveront ci-joint le projet de conclusions du Conseil relatives à l'examen annuel de la croissance et au rapport sur le mécanisme d'alerte, élaborées par le Comité économique et financier; ces conclusions font l'objet d'un seul document.

Le Conseil ECOFIN:

I SEMESTRE EUROPÉEN 2015

1. ACCUEILLE favorablement l'examen annuel de la croissance 2015 réalisé par la Commission, qui définit les grandes priorités politiques pour l'emploi et la croissance dans l'UE et ses États membres et constitue le point de départ du Semestre européen 2015; et RAPPELLE les conclusions du Conseil européen de décembre 2014 sur les mesures clés visant à renforcer l'attractivité de l'Union pour la production, l'investissement et l'innovation et sur la nécessité de coordonner plus étroitement les politiques économiques;
2. SOUSCRIT DANS UNE LARGE MESURE à l'analyse que fait la Commission de la situation économique et des défis à relever à cet égard dans l'UE. Tout en respectant pleinement le rôle de l'ensemble des acteurs concernés, les politiques structurelles, budgétaires et monétaires doivent contribuer à une approche favorable à la croissance en vue de remédier efficacement aux problèmes que constituent la persistance d'une croissance faible, un niveau d'inflation très bas, ainsi que des taux d'endettement et de chômage élevés, en agissant à la fois sur la demande et sur l'offre de l'économie de l'UE. Malgré les récentes améliorations, la reprise économique est moins importante que ce qui avait été escompté précédemment et se caractérise par de faibles gains de productivité, de faibles niveaux d'investissement et un taux de chômage élevé. Si l'on ne s'y attaque pas, ces facteurs affaibliront sensiblement le potentiel de croissance de l'Europe, ce qui rendra d'autant plus difficile la réalisation des objectifs sociétaux;
3. Dans ce contexte, SOULIGNE la nécessité, d'une part, de favoriser l'investissement, d'améliorer l'environnement général des entreprises et de remédier aux défaillances du marché en Europe et, d'autre part, de poursuivre et d'intensifier les efforts déployé par les États membres pour mettre en œuvre les réformes structurelles ainsi que de poursuivre un assainissement budgétaire propice à la croissance, afin de fournir la base de la croissance et de l'emploi en Europe et de progresser dans la réalisation des grands objectifs de la stratégie Europe 2020; APPROUVE les cinq grands domaines d'action prioritaires présentés par la Commission, sur lesquels les efforts des États membres et de l'UE devraient être axés en 2015: stimuler l'investissement, renouveler l'engagement en faveur de la mise en œuvre des réformes structurelles et faire œuvre de responsabilité budgétaire. Ces priorités devraient être mises en œuvre de manière intégrée afin de relever efficacement les défis, tant au niveau de l'UE qu'à celui des États membres. Ces trois priorités sont importantes et se renforcent mutuellement;

4. ACCUEILLE favorablement les suggestions de la Commission visant à rationaliser et à renforcer le Semestre européen; RAPPELLE l'avis commun du Comité économique et financier (CEF) et du Comité de politique économique (CPE) sur l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 et sa mise en œuvre dans le cadre du Semestre européen; CONVIENT que la rationalisation du Semestre européen a pour but d'accroître l'adhésion au niveau politique, la prévisibilité, l'obligation de rendre compte et l'acceptation du processus, de renforcer la crédibilité de ce dernier et la comparabilité entre États membres et de contribuer à améliorer la mise en œuvre des recommandations par pays; CONSTATE que la publication d'une évaluation économique unique complète par État membre à la fin de février permet une plus grande transparence et un retour d'information au sujet de l'analyse de la Commission et permet de disposer de plus de temps pour examiner les orientations de l'UE et en débattre, ce qui devrait encore renforcer l'adhésion et le processus de surveillance multilatérale; SOULIGNE qu'il est important d'assurer, tout au long de l'année, un suivi des résultats et de la mise en œuvre des politiques, y compris des recommandations par pays; INVITE le Comité économique et financier et le Comité de politique économique à continuer d'y être étroitement associés;
5. EST CONSCIENT que les débats consacrés au Semestre européen et les modifications de celui-ci sont également importants compte tenu des travaux à venir en matière de gouvernance économique, qui seront coordonnés par le président de la Commission, en concertation avec les présidents du Conseil européen, de la Banque centrale européenne et de l'Eurogroupe. Ils sont aussi importants au vu de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 par la Commission; et ATTEND AVEC INTÉRÊT le débat qui se tiendra lors du Conseil européen du printemps 2015;

II ORIENTATIONS DES POLITIQUES BUDGÉTAIRES ET MACROÉCONOMIQUES

Créer un environnement plus favorable à l'investissement et stimuler l'investissement

6. EST CONSCIENT qu'il est urgent de stimuler l'investissement afin de renforcer la reprise économique et le potentiel de croissance de l'UE; RAPPELLE les conclusions du Conseil d'octobre 2014 sur les mesures destinées à soutenir les investissements;
7. ACCUEILLE avec satisfaction le plan d'investissement pour l'Europe, que la Commission a présenté parallèlement à l'examen annuel de la croissance et qui complétera et stimulera les efforts déjà consentis, l'objectif étant de mobiliser au moins 315 milliards d'euros supplémentaires d'investissements publics et privés d'ici la fin de 2017;

8. EST FAVORABLE à ce que ce plan soit axé sur les trois objectifs stratégiques suivants:
i) inverser les récentes tendances à la baisse des investissements et donner une nouvelle impulsion à la création d'emplois et à la reprise de l'économie de l'UE; ii) prendre des mesures résolues pour répondre aux besoins à long terme de notre économie en stimulant la compétitivité dans les domaines stratégiques; iii) renforcer la dimension européenne de notre capital humain et de nos infrastructures physiques, en accordant une attention toute particulière aux interconnexions qui sont essentielles pour notre marché unique. Ce plan devrait également contribuer à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone;
9. SOULIGNE qu'il est important que les initiatives prises dans le cadre de ce plan d'investissement remédient aux défaillances du marché et répondent aux besoins de l'économie réelle, et qu'elles soient complétées par des mesures qui améliorent l'environnement des entreprises et rendent les investissements plus attractifs;

Un engagement renouvelé en faveur des réformes structurelles

10. SOULIGNE que le renforcement de la compétitivité de l'économie européenne et la mise en place d'un cadre réglementaire approprié pour les investissements à long terme sont essentiels à la croissance; INSISTE sur l'importance que revêtent les réformes structurelles; EST CONSCIENT qu'il est capital de mettre en œuvre de manière ambitieuse les réformes structurelles sur les marchés des produits, des services et du travail si l'on veut accroître la productivité, rétablir la compétitivité et améliorer l'environnement des entreprises, et favoriser ainsi les investissements productifs privés, l'emploi et la croissance. En outre, de telles réformes peuvent participer à un rééquilibrage durable du modèle de croissance de l'UE, atténuer les effets secondaires négatifs du désendettement et contribuer à prévenir les déséquilibres macroéconomiques;
11. NOTE que le marché unique européen reste le vecteur de croissance le plus puissant à l'échelle de l'UE et que l'achèvement du marché unique des biens et des services est une priorité; MET L'ACCENT sur la nécessité de supprimer les obstacles injustifiés ou disproportionnés au marché unique des services, y compris dans le secteur des services professionnels et aux entreprises, dans la construction et les services de détail, et ATTEND AVEC INTÉRÊT les initiatives de la Commission dans ce domaine; ATTEND également AVEC INTÉRÊT les initiatives de la Commission en ce qui concerne la création d'une union des marchés des capitaux; CONSTATE que, pour répondre à cette priorité, il faudra mettre l'accent sur une intégration accrue des marchés des services et des biens dans lesquels le potentiel d'emploi, de croissance et d'innovation est important;

12. SOULIGNE que le marché unique numérique est essentiel à l'emploi, à la croissance et à l'innovation étant donné que l'économie mondiale se numérise; SOULIGNE que les technologies de l'information et des communications ne sont pas un simple secteur d'activité, mais elles constituent le fondement d'une économie innovante moderne;
13. INSISTE sur le fait qu'il est nécessaire de mettre en place de nouvelles réformes structurelles, parallèlement à une politique visionnaire en matière de changement climatique, conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020 et au cadre d'action en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 que le Conseil européen a adopté en octobre 2014, ainsi que de renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique et d'achever le marché intérieur de l'énergie, y compris à l'aide de meilleures interconnexions;
14. EST CONSCIENT des efforts accomplis par les États membres pour mettre en œuvre des réformes structurelles; ESTIME que la réforme et la modernisation de nos économies sont nécessaires pour appuyer notre modèle social européen; INSISTE sur l'importance de prendre de nouvelles mesures pour augmenter les taux de participation des femmes au marché du travail, et contribuer ainsi à accroître la croissance potentielle;
15. MET L'ACCENT sur la nécessité d'accomplir dans tous les États membres des efforts de réforme supplémentaires, qui soient à la mesure des rigidités et des vulnérabilités qui subsistent; SOULIGNE qu'il est nécessaire de se concentrer sur un certain nombre de domaines dans lesquels des réformes sont essentielles, notamment en ce qui concerne la dynamique des marchés du travail, les retraites, la modernisation des systèmes de protection sociale, le renforcement de la concurrence sur les marchés des produits et des services, l'amélioration des conditions-cadres pour l'environnement des entreprises, l'amélioration de la qualité de l'éducation et des investissements dans la recherche et l'innovation, ainsi que l'amélioration de l'efficacité de l'administration publique. Si au moins certains de ces domaines sont importants pour l'ensemble des États membres, les difficultés et, partant, les mesures spécifiques à adopter varient d'un pays à l'autre;
16. SOULIGNE que, dans la zone euro, il convient de s'attacher en particulier à mettre en œuvre les réformes qui sont particulièrement importantes pour un meilleur fonctionnement de la zone, ainsi qu'à renforcer les synergies positives et à prévenir les effets d'entraînement négatifs;

Assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance et assurer la viabilité à long terme des finances publiques

17. SALUE les progrès considérables qui ont été réalisés en matière d'assainissement budgétaire. RECONNAÎT que, parallèlement, les niveaux de l'endettement public dans la plupart des États membres demeurent élevés et qu'il reste nécessaire de les placer sur une trajectoire descendante; SOULIGNE par conséquent qu'il est essentiel que tous les États membres poursuivent la stratégie d'assainissement budgétaire différencié propice à la croissance définie d'un commun accord afin d'assurer la viabilité des finances publiques; INSISTE pour que tous les États membres mettent en œuvre leurs politiques budgétaires conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du pacte de stabilité et de croissance, de manière à permettre aux stabilisateurs automatiques de fonctionner sur la base de la trajectoire d'ajustement structurel arrêtée, tout en veillant à la viabilité à long terme des finances publiques, les politiques en question devant être ancrées dans des cadres de gouvernance nationale efficaces afin de renforcer la confiance; SE FÉLICITE par conséquent de l'intention de la Commission de présenter, d'ici la mi-2015, une évaluation complète de la transposition du pacte budgétaire dans le droit national;
18. RAPPELLE l'engagement pris par les États membres de la zone euro, le 8 décembre, de s'attaquer aux risques recensés par la Commission dans ses avis sur les projets de plans budgétaires pour 2015; et les INVITE à continuer de suivre de près et d'examiner la situation budgétaire globale de la zone euro, y compris l'orientation de l'action budgétaire, sur la base des prévisions économiques de la Commission;
19. PREND NOTE de la récente communication de la Commission dans laquelle celle-ci fournit des orientations complémentaires sur la manière dont elle entend utiliser au mieux la flexibilité offerte par les règles existantes du pacte de stabilité et de croissance; PREND ACTE des efforts déployés par la Commission pour fournir des éclaircissements sur les mesures à prendre pour que le cadre budgétaire commun concoure à la réussite de la stratégie de l'UE pour l'emploi et la croissance, notamment en ce qui concerne les investissements et les réformes structurelles, tout en prenant mieux en compte la situation conjoncturelle dans chaque État membre; INSISTE sur la nécessité de continuer à assurer la crédibilité et l'efficacité de la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance;

20. SOULIGNE qu'il faudrait prêter davantage attention à la qualité et à la composition des programmes d'assainissement budgétaire ainsi qu'à l'influence de la politique budgétaire sur la croissance, en améliorant l'efficacité des dépenses et en accordant la priorité à l'investissement productif dans les dépenses publiques, en assurant le passage à un système fiscal plus efficace et propice à la croissance et en luttant contre la fraude et l'évasion fiscales, afin de garantir l'équité et de permettre aux États membres de percevoir plus efficacement leurs recettes fiscales;

III. Rapport sur le mécanisme d'alerte

21. SALUE le quatrième rapport de la Commission sur le mécanisme d'alerte (RMA), qui constitue le point de départ de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques (PDM) dans le contexte du Semestre européen 2015; SE FÉLICITE des progrès que les États membres ont continué de réaliser dans la correction de leurs déséquilibres extérieurs et intérieurs, en particulier en ce qui concerne les déficits de la balance des paiements courants, la compétitivité et l'assainissement des bilans dans tous les secteurs, contribuant ainsi au rééquilibrage qui s'opère dans l'UE et au sein de la zone euro; NOTE toutefois que l'atonie de la croissance et le contexte de faible inflation pèsent sur la réduction des déséquilibres et des risques macroéconomiques et CONSTATE qu'il subsiste des difficultés importantes et qu'il est nécessaire de réaliser de nouveaux progrès en ce qui concerne les mesures prises afin de pouvoir corriger les déséquilibres, en particulier les niveaux élevés de l'endettement public et privé ainsi que les niveaux élevés de la dette extérieure, qui sont préoccupants pour la viabilité des finances publiques. L'amélioration de la compétitivité au sein de l'UE demeure également une priorité. Parallèlement, les excédents des comptes courants restent élevés dans quelques États membres et doivent continuer d'être examinés de près;
22. NOTE que le contrôle économique présenté par la Commission dans son rapport sur le mécanisme d'alerte a permis de recenser seize États membres qui pourraient faire l'objet d'une analyse plus fouillée dans le cadre des bilans approfondis, sur la base desquels il est possible de déterminer l'existence ou la persistance de déséquilibres ainsi que leur nature; EST CONSCIENT de la nécessité d'analyser de manière plus approfondie l'évolution récente de la situation dans les États membres où des déséquilibres ont été constatés l'année dernière, afin d'évaluer le niveau et la persistance des déséquilibres, les risques qui y sont associés et les progrès accomplis pour les corriger, en tenant compte de la mise en œuvre des mesures adéquates, notamment celles qui avaient été recommandées précédemment dans le cadre du Semestre européen;

23. Bien que les pays faisant l'objet d'un programme ne soient pas évalués dans le cadre de la PDM, dans la mesure où ils sont soumis à une surveillance étroite dans le cadre de ce programme, SOULIGNE que ces pays doivent maintenir, dans le cadre de leurs programmes d'ajustement, les progrès déjà accomplis grâce aux réformes visant à corriger les déséquilibres recensés à leur sujet; SE FÉLICITE de l'intégration du Portugal dans le cadre de la surveillance classique et de l'élaboration d'un bilan approfondi après que le programme d'ajustement économique a été mené à bonne fin à la mi-2014; ESTIME qu'il conviendrait de faire de même à l'égard d'autres pays faisant l'objet d'un programme une fois que leurs programmes d'ajustement économique ont été menés à bonne fin; SOUSCRIT À l'intention de la Commission d'élaborer un bilan approfondi pour la Roumanie, compte tenu des retards pris dans la réalisation des réexamens semestriels dans le cadre du programme d'ajustement;
24. SE FÉLICITE que la Commission entende publier pour la première fois, à la fin du mois de février, les bilans approfondis pour 2015 et les documents de travail des services de la Commission dans un document d'analyse unique pour chaque État membre. Cela devrait contribuer à une discussion multilatérale plus approfondie sur les conclusions et le suivi procédural suggéré, et permettre également de recenser de manière plus précise les éléments relatifs à la PDM destinés aux recommandations par pays présentées dans le contexte du Semestre européen; SOULIGNE qu'il est nécessaire, pour que la procédure soit ciblée et pleinement efficace, de se concentrer sur les principaux défis, en particulier le rétablissement de la concurrence et la correction des niveaux élevés de l'endettement public et privé ainsi que de la dette extérieure, tout en établissant une distinction claire entre les États membres, en fonction des types de problèmes auxquels ils sont confrontés et des différents degrés de risque qui y sont associés, et de l'urgence qu'il y a à les résoudre si l'on veut éviter des conséquences négatives; ESTIME qu'il convient d'appliquer le volet correctif de la PDM le cas échéant;

25. INSISTE sur le fait que, comme lors des précédents cycles de la PDM, les bilans approfondis devraient comprendre un examen minutieux des sources des déséquilibres macroéconomiques et des risques qui y sont associés dans les États membres considérés. En vue d'étudier dans le détail et de manière cohérente les causes sous-jacentes des évolutions observées, il convient de tenir dûment compte de la situation économique propre à chaque pays et de tirer pleinement parti d'un large ensemble d'instruments d'analyse, ainsi que des données quantitatives et qualitatives à caractère national les plus récentes; DEMANDE à la Commission de continuer à accorder une attention particulière aux éventuelles retombées négatives des politiques et des déséquilibres économiques dans les États membres considérés; INVITE les États membres et la Commission à fournir et à échanger toutes les informations utiles;
26. SE RÉJOUIT que la Commission recoure aux normes statistiques les plus récentes en ce qui concerne les indicateurs utilisés dans le tableau de bord et les indicateurs auxiliaires; ESTIME que la série d'indicateurs macroéconomiques actuellement utilisée dans le tableau de bord couvre les dimensions les plus importantes des déséquilibres macroéconomiques et de l'évolution de la compétitivité; MET EN EXERGUE la nécessité de poursuivre les travaux techniques visant à améliorer et à affiner davantage la pertinence du tableau de bord ainsi que les cadres et instruments d'analyse des évolutions intervenues et des facteurs qui déclenchent les déséquilibres et permettent de les corriger, et la nécessité de favoriser la transparence de la PDM;
27. PREND NOTE de l'intention de la Commission de se pencher plus avant sur le rôle des indicateurs sociaux dans le rapport sur le mécanisme d'alerte et dans le cadre de l'analyse des problèmes sociaux et en matière d'emploi qui est effectuée dans les bilans approfondis; INSISTE sur la nécessité de veiller à préserver la nature de la PDM, tout en garantissant la transparence et la cohérence de tous les indicateurs existants; SOULIGNE que le recours aux indicateurs sociaux dans le cadre de la PDM ne devrait servir, dans le droit fil de la pratique actuelle, qu'à appréhender de manière plus globale l'évolution des situations sociales dans le contexte de la correction des déséquilibres macroéconomiques. À cette fin, il est nécessaire de poursuivre les discussions menées au niveau technique avec les États membres;

28. ACCUEILLE AVEC SATISFACTION le réexamen de la gouvernance économique présenté par la Commission, y compris le bilan de l'application de la PDM; CONVIENT que, bien qu'étant entrée en vigueur récemment, la PDM a contribué à mettre en évidence des déséquilibres et à déterminer leur nature, et a permis aux États membres de parvenir à une meilleure compréhension mutuelle des difficultés - qu'elles soient propres à chacun d'entre eux ou qu'elles leur soient communes - ainsi que des réponses stratégiques à y apporter; ESTIME qu'il est nécessaire d'améliorer la prévisibilité et la stabilité du processus, y compris dans le cadre de la surveillance ultérieure, ainsi que la mise en œuvre des recommandations stratégiques pertinentes au niveau national;
29. Enfin, INVITE les États membres à s'attaquer de façon ambitieuse et concrète, dans leurs prochains programmes nationaux de réforme et programmes de stabilité ou de convergence, aux problèmes recensés dans le cadre de la PDM.
-